

065-810



Conrac Rodenticide Place Pacs

Safety Data Sheet

according to Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations
Issue date: 8/1/2023 Revision date: 1/29/2024 Supersedes: 8/1/2023 Version: 2.0

SECTION 1: Identification

1.1. Identification

Product form : Mixture
EPA Registration Number : 12455-86
Trade name : Conrac Rodenticide Place Pacs
Product code : CP2925

1.2. Recommended use and restrictions on use

Use of the substance/mixture : Rodenticides
Anti-coagulant
Ready to use product

1.3. Supplier

Bell Laboratories, Inc.
3699 Kinsman Blvd.
Madison, WI, 53704
USA
T 608-241-0202
sds@belllabs.com - www.belllabs.com

1.4. Emergency telephone number

Country	Organisation/Company	Address	Emergency number	Comment
USA	Medical or Vet Emergency		877-854-2494 952-852-4636	Spill or Transportation Emergency: 800-424-9300 (CHEMTREC)

SECTION 2: Hazard(s) identification

2.1. Classification of the substance or mixture

GHS US classification
Not classified

2.2. GHS Label elements, including precautionary statements

GHS US labelling
No labelling applicable

2.3. Other hazards which do not result in classification

No additional information available

2.4. Unknown acute toxicity (GHS US)

No additional information available

SECTION 3: Composition/information on ingredients

3.1. Substances

Not applicable

018-260

Conrac Rodenticide Place Pacs

Safety Data Sheet

according to Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

3.2. Mixtures

Name	Product identifier	%	GHS US classification
bromadiolone (ISO); 3- [3-(4'-bromobiphenyl- 4-yl)-3-hydroxy-1-phenylpropyl]-4-hydroxy- 2H-chromen-2-one	CAS-No.: 28772-56-7	0.005	Acute Tox. 1 (Oral), H300 Acute Tox. 1 (Dermal), H310 Acute Tox. 1 (Inhalation), H330 Acute Tox. 2 (Inhalation:dust,mist), H330 Repr. 1B, H360 STOT RE 1, H372 Aquatic Acute 2, H401 Aquatic Chronic 2, H411

Full text of hazard classes and H-statements : see section 16

SECTION 4: First-aid measures

4.1. Description of first aid measures

First-aid measures after inhalation : Not applicable.
First-aid measures after skin contact : Wash skin with plenty of water.
First-aid measures after eye contact : Rinse eyes with water as a precaution.
First-aid measures after ingestion : Call a poison center or a doctor if you feel unwell.

4.2. Most important symptoms and effects (acute and delayed)

No additional information available

4.3. Immediate medical attention and special treatment, if necessary

ANTIDOTE. Vitamin K1.

SECTION 5: Fire-fighting measures

5.1. Suitable (and unsuitable) extinguishing media

Suitable extinguishing media : Water spray. Dry powder. Foam.

5.2. Specific hazards arising from the chemical

Hazardous decomposition products in case of fire : Toxic fumes may be released.

5.3. Special protective equipment and precautions for fire-fighters

Protection during firefighting : Do not attempt to take action without suitable protective equipment. Self-contained breathing apparatus. Complete protective clothing.

SECTION 6: Accidental release measures

6.1. Personal precautions, protective equipment and emergency procedures

6.1.1. For non-emergency personnel

No additional information available

6.1.2. For emergency responders

Protective equipment : Do not attempt to take action without suitable protective equipment. For further information refer to section 8: "Exposure controls/personal protection".







Conrac Rodenticide Place Pacs

Safety Data Sheet

according to Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

6.2. Environmental precautions

Avoid release to the environment.

6.3. Methods and material for containment and cleaning up

Methods for cleaning up : Mechanically recover the product.
Other information : Dispose of materials or solid residues at an authorized site.

6.4. Reference to other sections

For further information refer to section 13.

SECTION 7: Handling and storage

7.1. Precautions for safe handling

Precautions for safe handling : Wear personal protective equipment. Place inaccessible to children, companion animals and non-target animals. Do not (use/apply) directly on or near food, feed or drinks, or on surfaces or utensils likely to be in direct contact with food, feed, drinks and animals. Keep away from heat, hot surfaces, sparks, open flames and other ignition sources. No smoking.
Hygiene measures : Do not eat, drink or smoke when using this product. Always wash hands after handling the product.

7.2. Conditions for safe storage, including any incompatibilities

Storage conditions : Place inaccessible to children, companion animals and non-target animals. Keep only in the original container in a cool, well-ventilated place.
Heat and ignition sources : Keep away from heat, hot surfaces, sparks, open flames and other ignition sources. No smoking.

SECTION 8: Exposure controls/personal protection

8.1. Control parameters

No additional information available

8.2. Appropriate engineering controls

Environmental exposure controls : Avoid release to the environment.

8.3. Individual protection measures/Personal protective equipment

Hand protection:

Protective gloves

Personal protective equipment symbol(s):



SECTION 9: Physical and chemical properties

9.1. Information on basic physical and chemical properties

Physical state : Solid
Appearance : pellets.
Colour : Blue



Conrac Rodenticide Place Pacs

Safety Data Sheet

according to Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

Odour	: Fresh Sweet Grains
Odour threshold	: No data available
pH	: No data available
Melting point	: No data available
Freezing point	: Not applicable
Boiling point	: No data available
Flash point	: Not applicable
Relative evaporation rate (butylacetate=1)	: No data available
Flammability (solid, gas)	: Non flammable.
Vapour pressure	: No data available
Relative vapour density at 20°C	: No data available
Relative density	: No data available
Solubility	: No data available
Partition coefficient n-octanol/water (Log Pow)	: No data available
Auto-ignition temperature	: Not applicable
Decomposition temperature	: No data available
Viscosity, kinematic	: Not applicable
Viscosity, dynamic	: No data available
Explosive limits	: Not applicable
Explosive properties	: No data available
Oxidising properties	: No data available

9.2. Other information

No additional information available

SECTION 10: Stability and reactivity

10.1. Reactivity

The product is non-reactive under normal conditions of use, storage and transport.

10.2. Chemical stability

Stable under normal conditions.

10.3. Possibility of hazardous reactions

No dangerous reactions known under normal conditions of use.

10.4. Conditions to avoid

None under recommended storage and handling conditions (see section 7).

10.5. Incompatible materials

No additional information available

10.6. Hazardous decomposition products

Under normal conditions of storage and use, hazardous decomposition products should not be produced.

SECTION 11: Toxicological information

11.1. Information on toxicological effects

Acute toxicity (oral)	: Not classified
Acute toxicity (dermal)	: Not classified
Acute toxicity (inhalation)	: Not classified







Conrac Rodenticide Place Pacs

Safety Data Sheet

according to Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

bromadiolone (ISO); 3- [3-(4'-bromobiphenyl- 4-yl)-3-hydroxy-1-phenylpropyl]-4-hydroxy- 2H-chromen-2-one (28772-56-7)	
LD50 oral rat	1.31 mg/kg bodyweight (OECD 401: Acute Oral Toxicity, Rat, Male / female, Experimental value, Oral, 14 day(s))
LD50 dermal rabbit	2.1 mg/kg (Rabbit, Dermal)
LC50 Inhalation - Rat	< 0.2 mg/l (4 h, Rat, Inhalation)

Skin corrosion/irritation	: Not classified
Serious eye damage/irritation	: Not classified
Respiratory or skin sensitisation	: Not classified
Germ cell mutagenicity	: Not classified
Carcinogenicity	: Not classified
Reproductive toxicity	: Not classified
STOT-single exposure	: Not classified
STOT-repeated exposure	: Not classified

bromadiolone (ISO); 3- [3-(4'-bromobiphenyl- 4-yl)-3-hydroxy-1-phenylpropyl]-4-hydroxy- 2H-chromen-2-one (28772-56-7)	
STOT-repeated exposure	Causes damage to organs through prolonged or repeated exposure.

Aspiration hazard	: Not classified
Viscosity, kinematic	: Not applicable

SECTION 12: Ecological information

12.1. Toxicity

Ecology - general	: The product is not considered harmful to aquatic organisms nor to cause long-term adverse effects in the environment.
-------------------	---

bromadiolone (ISO); 3- [3-(4'-bromobiphenyl- 4-yl)-3-hydroxy-1-phenylpropyl]-4-hydroxy- 2H-chromen-2-one (28772-56-7)	
LC50 - Fish [1]	2.86 mg/l (OECD 203: Fish, Acute Toxicity Test, 96 h, Oncorhynchus mykiss, Semi-static system, Experimental value)
EC50 - Crustacea [1]	5.79 mg/l (OECD 202: Daphnia sp. Acute Immobilisation Test, 48 h, Daphnia magna, Static system, Experimental value)
EC50 72h - Algae [1]	< 1 mg/l Source: NCIS
EC50 96h - Algae [1]	0.17 mg/l (OECD 201: Alga, Growth Inhibition Test, Scenedesmus subspicatus, Static system, Experimental value, Biomass)
ErC50 algae	1.14 mg/l (OECD 201: Alga, Growth Inhibition Test, 72 h, Pseudokirchneriella subcapitata, Static system, Experimental value)

12.2. Persistence and degradability

bromadiolone (ISO); 3- [3-(4'-bromobiphenyl- 4-yl)-3-hydroxy-1-phenylpropyl]-4-hydroxy- 2H-chromen-2-one (28772-56-7)	
Persistence and degradability	Not readily biodegradable in water.

12.3. Bioaccumulative potential

bromadiolone (ISO); 3- [3-(4'-bromobiphenyl- 4-yl)-3-hydroxy-1-phenylpropyl]-4-hydroxy- 2H-chromen-2-one (28772-56-7)	
Partition coefficient n-octanol/water (Log Pow)	4.3 (23 °C)
Bioaccumulative potential	Potential for bioaccumulation (4 ≤ Log Kow ≤ 5).







Conrac Rodenticide Place Pacs

Safety Data Sheet

according to Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

12.4. Mobility in soil

bromadiolone (ISO); 3- [3-(4'-bromobiphenyl- 4-yl)-3-hydroxy-1-phenylpropyl]-4-hydroxy- 2H-chromen-2-one (28772-56-7)

Surface tension : 71.2 – 72.1 mN/m (20 - 21 °C, 1.47 - 17.4 mg/l)

Ecology - soil : Low potential for mobility in soil.

12.5. Other adverse effects

No additional information available

SECTION 13: Disposal considerations

13.1. Disposal methods

Waste treatment methods : Dispose of contents/container in accordance with licensed collector's sorting instructions.

SECTION 14: Transport information

In accordance with DOT / TDG / IMDG / IATA

14.1. UN number

Not regulated for transport

14.2. UN proper shipping name

Proper Shipping Name (DOT) : Not regulated
Proper Shipping Name (TDG) : Not regulated
Proper Shipping Name (IMDG) : Not regulated
Proper Shipping Name (IATA) : Not regulated

14.3. Transport hazard class(es)

DOT
Transport hazard class(es) (DOT) : Not regulated

TDG
Transport hazard class(es) (TDG) : Not regulated

IMDG
Transport hazard class(es) (IMDG) : Not regulated

IATA
Transport hazard class(es) (IATA) : Not regulated

14.4. Packing group

Packing group (DOT) : Not regulated
Packing group (TDG) : Not regulated
Packing group (IMDG) : Not regulated
Packing group (IATA) : Not regulated

14.5. Environmental hazards

Other information : No supplementary information available.

14.6. Special precautions for user

DOT
Not regulated



Conrac Rodenticide Place Pacs

Safety Data Sheet

according to Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

TDG

Not regulated

IMDG

Not regulated

IATA

Not regulated

14.7. Transport in bulk according to Annex II of MARPOL 73/78 and the IBC Code

Not applicable

SECTION 15: Regulatory information

15.1. US Federal regulations

All components of this product are present and listed as Active on the United States Environmental Protection Agency Toxic Substances Control Act (TSCA) inventory

This product or mixture is not known to contain a toxic chemical or chemicals in excess of the applicable de minimis concentration as specified in 40 CFR §372.38(a) subject to the reporting requirements of section 313 of Title III of the Superfund Amendments and Reauthorization Act of 1986 and 40 CFR Part 372.

bromadiolone (ISO); 3- [3-(4'-bromobiphenyl- 4-yl)-3-hydroxy-1-phenylpropyl]-4-hydroxy- 2H-chromen-2-one (28772-56-7)

RQ (Reportable quantity, section 304 of EPA's List of Lists)	100 lb
SARA Section 302 Threshold Planning Quantity (TPQ)	10000 lb 100lb if the substance is solid in powder form with particle size less than 100 microns, or is in solution or molten form

FIFRA Labelling

EPA Registration Number 12455-86

This chemical is a pesticide product registered by the Environmental Protection Agency and is subject to certain labeling requirements under federal pesticide law. These requirements differ from the classification criteria and hazard information required for safety data sheets, and for workplace labels of non-pesticide chemicals. Following is the hazard information as required on the pesticide label.

15.2. International regulations

No additional information available

15.3. US State regulations

California Proposition 65 - This product does not contain any substances known to the state of California to cause cancer, developmental and/or reproductive harm

SECTION 16: Other information

according to Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

Revision date : 1/29/2024

Full text of H-statements

H300 Fatal if swallowed.



Conrac Rodenticide Place Pacs

Safety Data Sheet

according to Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

Full text of H-statements	
H310	Fatal in contact with skin.
H330	Fatal if inhaled.
H360	May damage fertility or the unborn child.
H372	Causes damage to organs through prolonged or repeated exposure.
H401	Toxic to aquatic life
H411	Toxic to aquatic life with long lasting effects.

This information is based on our current knowledge and is intended to describe the product for the purposes of health, safety and environmental requirements only. It should not therefore be construed as guaranteeing any specific property of the product.





CONTRAC[®] RODENTICIDE

FICHE SIGNALÉTIQUE

CONFORMÉMENT À LA RÉGULATION :
GHS/WHMIS 2015

DATE DE DÉLIVRANCE :
Janvier 2023

PRÉPARÉ PAR :
CAR

SECTION 1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE L'ENTREPRISE

Identificateur du produit : CONTRAC[®] RODENTICIDE
Numéro d'enregistrement ARLA : 22235
Utilisations identifiées pertinentes : Rodenticide anticoagulant
Utilisations déconseillées : Utiliser seulement dans le but décrit ci-dessus

FABRICANT/FOURNISSEUR :

Bell Laboratories, Inc.
3699 Kinsman Blvd.
Madison, WI 53704, USA
Courriel : sds@belllabs.com
Téléphone : 608 241-0202
Urgence médicale ou vétérinaire : 877 854-2494 ou 952 852-4636
Urgence pendant le transport ou écoulements : 800 424-9300 (CHEMTREC)

SECTION 2. IDENTIFICATION DES RISQUES

Classement SIDMUT : Non classifié

Mot-indicateur ARLA : Avertissement/poison

Mises en garde : GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS, DES ANIMAUX DOMESTIQUES ET DU BÉTAIL. Produit dangereux ou fatal s'il est ingéré ou absorbé par la peau. Des gants résistants aux produits chimiques doivent être portés lors de la manipulation du produit et de l'élimination des rongeurs morts, des appâts non consommés et des contenants vides. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Se laver les mains avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme, de consommer des produits de tabac ou d'utiliser les toilettes. Laver la peau minutieusement avec de l'eau et du savon après la manipulation. Laver les vêtements contaminés séparément des autres vêtements avec de l'eau savonneuse avant de les réutiliser. **TENIR À L'ÉCART DES ALIMENTS POUR ANIMAUX ET DES PRODUITS ALIMENTAIRES.**



Voir la section 15 qui décrit les classements sur la sécurité, la santé et l'environnement de l'ARLA.

SECTION 3. COMPOSITION/RENSEIGNEMENTS SUR LES INGRÉDIENTS

Composant	Numéro CAS	% en poids
Bromadiolone [3-[3-(4'-Bromo-[1,1'-biphényl]-4-yl)-3-hydroxy-1-phénylpropyl]-4-hydroxy-2H-1-benzopyran-2-one]	28772-56-7	0,005 %
Ingrédients inertes et non dangereux (composants non inscrits et non dangereux)	exclusifs	99,995 %

SECTION 4. CONSIGNES EN MATIÈRE DE PREMIERS SOINS

Description des consignes en matière de premiers soins

Ingestion : Appeler immédiatement un médecin ou un numéro d'urgence. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne provoquer des vomissements que si cette recommandation provient d'un médecin.

Inhalation : Sans objet.

Contact oculaire : Garder les paupières écartées et rincer lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Après cinq minutes, enlever les lentilles cornéennes si la victime en porte, puis continuer de rincer l'œil. En cas d'irritation, chercher de l'aide médicale.

Contact cutané : Enlever les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. En cas d'irritation, chercher de l'aide médicale.

Principaux symptômes et effets, tant aigus que différés

L'ingestion de quantités excessives pourrait causer de la nausée, des vomissements, une perte d'appétit, une soif insatiable, de la léthargie, de la diarrhée et des saignements.

Conseil à l'intention des médecins : En cas d'ingestion, administrer de la vitamine K₁ par voie intramusculaire ou orale comme cela est indiqué pour les surdoses de bishydroxycoumarin. Répéter au besoin en se basant sur la surveillance du temps de prothrombine.

Conseil à l'intention des vétérinaires : Pour des animaux ingérant l'appât et présentant des signes d'empoisonnement (saignements ou temps de prothrombine élevés), administrer de la vitamine K₁. Au besoin, vérifier les temps de prothrombine tous les trois jours jusqu'à ce que les valeurs retournent à la normale (jusqu'à 30 jours). Dans les cas graves, une transfusion pourrait être requise.

SECTION 5. MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

Moyen d'extinction

Moyen d'extinction approprié : eau, mousse ou gaz inerte.

Moyen d'extinction inapproprié : Aucun connu

Dangers particuliers résultant du mélange : La décomposition à haute température ou la combustion dans l'air cause la formation de gaz toxiques qui pourraient inclure du monoxyde de carbone et des traces de brome et d'hydrogène.

Conseil à l'intention des pompiers : Porter des vêtements de protection et un appareil respiratoire autonome.

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions personnelles, équipement de protection et procédures d'urgence : Recueillir le produit répandu sans créer de poussière.

Précautions environnementales : Ne pas laisser l'appât s'infiltrer dans des drains ou des cours d'eau. Dans le cas de contamination de ruisseaux, de rivières ou de lacs, communiquer avec l'organisme d'hygiène de l'environnement approprié.

Méthodes et matériaux de confinement et de nettoyage

Pour le confinement : Balayer immédiatement le produit répandu. Placer dans un contenant étiqueté pour la mise au rebut ou un réutilisation.

Pour le nettoyage : Laver les surfaces contaminées à l'aide d'un détergent. Jeter tous les déchets conformément à toute la réglementation locale, régionale et nationale.

Renvoi à d'autres articles : Se reporter aux sections 7, 8 et 13 pour de plus amples détails sur les précautions personnelles, l'équipement de protection individuelle et les considérations relatives à l'élimination du produit.

SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Toutes les personnes qui manipulent le produit doivent porter un pantalon long, une chemise à manches longues, des chaussures avec chaussettes et des gants résistants aux produits chimiques. Ne pas manipuler le produit à proximité d'aliments, de produits alimentaires pour animaux ou d'eau potable. Garder hors de la portée des enfants. Ne pas utiliser près des sources de chaleur, de flamme nue ou de surfaces chaudes. Se laver les mains soigneusement aussitôt que possible après la mise en place de l'appât et avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme, de fumer ou d'aller aux toilettes.

Conditions pour assurer un stockage sécuritaire, y compris d'éventuelles incompatibilités : Entreposer dans un endroit frais et sec à l'écart des autres produits chimiques et des aliments destinés à la consommation humaine ou animale. En dehors des périodes d'utilisation, entreposer le produit dans son contenant d'origine, en lieu sûr et inaccessible par les enfants et les animaux non visés.

SECTION 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Limites établies

Composant	OSHA	ACGIH	Autres limites
bromadiolone	Non établies	Non établies	Non établies

Contrôles techniques appropriés : Non requis

Limites d'exposition professionnelle : Non établies

Équipement de protection individuelle :

Protection respiratoire : Non requise

Protection oculaire : Non requise

Protection cutanée : Non requise

Recommandations relatives à l'hygiène : Se laver minutieusement avec de l'eau et du savon après la manipulation.

SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Apparence/couleur :	Pellet granulaire bleue
Odeur :	S'apparente aux grains sucrés
Seuil olfactif :	Aucune donnée
pH :	Aucune donnée
Point de fusion :	Aucune donnée
Point d'ébullition :	Aucune donnée
Point d'ignition :	Aucune donnée
Taux d'évaporation :	Aucune donnée
Inflammabilité :	Aucune donnée
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité :	Aucune donnée
Pression de vapeur :	Aucune donnée
Densité de vapeur :	Aucune donnée
Densité relative :	1,39 g/mL @ 20 °C
Solubilité (eau) :	Négligeable
Solubilité (solvants) :	Aucune donnée
Coefficient de répartition : n-octanol/eau :	Aucune donnée
Température d'auto-inflammation :	Aucune donnée
Température de décomposition :	Aucune donnée
Viscosité :	Aucune donnée

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité : Stable lorsque conservé dans le contenant d'origine dans un endroit sec et frais.

Stabilité chimique : Stable lorsque conservé dans le contenant d'origine dans un endroit sec et frais.

Possibilité de réactions dangereuses : Se reporter à Produits de décomposition dangereux

Conditions à éviter : Éviter les températures extrêmes (inférieures à 0 °C ou supérieures à 40 °C)

Matières incompatibles : Éviter les matières fortement alcalines.

Produits de décomposition dangereux : La décomposition à haute température ou la combustion dans l'air cause la formation de gaz toxiques qui pourraient inclure du monoxyde de carbone et des traces de brome et d'hydrogène.

SECTION 11. INFORMATION TOXOLOGIQUE

Information sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

LD50, orale (ingestion) : >5000 mg/kg (rats) (Bromadiolone Rat LD50 orale : 0,70 mg/kg poids corporel).

LD50, dermique (contact cutané) : >5001 mg/kg (rats) (Bromadiolone lapin LD50 dermique : 1,71 mg/kg poids corporel).

LC50, inhalation : Comme le produit est appât granuleux forme de pellet, il n'y a pas lieu de considérer l'exposition par inhalation.

Corrosion/irritation cutanée : Non irritant pour la peau.

Lésions oculaire graves/irritation : Non irritant pour les yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Sensibilisation dermique : N'est pas un sensibilisant (test de maximisation chez le cobaye).

Mutagenicité sur cellules germinales : Ne contient pas de composants connus comme ayant un effet mutagène.

Cancérogénicité : Ne contient pas de composants connus comme ayant un effet cancérogène.

Composants	NTP	CIRC	OSHA
Bromadiolone	Non classé	Non classé	Non classé

Toxicité pour la reproduction : Aucune donnée

Risque d'aspiration : Sans objet. Le produit est appât granuleux forme de pellet.

Effets sur les organes cibles : Réduit la capacité du sang à coaguler.

SECTION 12. INFORMATION ÉCOLOGIQUE

Effets écotoxicologiques : Ce produit est toxique pour les poissons et la faune. Tenir à l'écart des lacs, des ruisseaux et des étangs.

Persistance et dégradabilité : Le produit est intrinsèquement biodégradable.

Potentiel de bioaccumulation : Non établi. La solubilité dans l'eau du bromadiolone est extrêmement faible (< 0,1mg/l).

Mobilité dans le sol : Non établie. La mobilité du bromadiolone dans le sol est considérée comme étant limitée.

Autres effets négatifs : Aucun.

SECTION 13. CONSIDÉRATIONS EN MATIÈRE D'ÉLIMINATION

Ne pas réutiliser les contenants vides. Éliminer les appâts non utilisés ou gâtés conformément aux exigences locales. Suivre les directives provinciales lorsqu'il est nécessaire de nettoyer le contenant avant son élimination. Rendre le contenant vide impropre à tout usage ultérieur.

Éliminer le contenant conformément aux exigences provinciales. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou superflus et le nettoyage des déversements, communiquer avec l'organisme de réglementation provincial ou le fabricant. Jeter les rongeurs morts dans les ordures ou les enfouir.

SECTION 14. INFORMATIONS SUR LE TRANSPORT

Numéro ONU : Non réglementé

Désignation officielle de transport ONU : Non réglementé

Classe(s) de danger pour le transport : Non réglementé

Groupe d'emballage : Non réglementé

Risques environnementaux

Route/Rail DOT : N'est pas considéré dangereux pour le transport par route ou par rail.

Maritime DOT : N'est pas considéré dangereux pour le transport par navire.

Air DOT : N'est pas considéré dangereux pour le transport par avion.

Classification canadienne : N'est pas considéré dangereux

Classification fret : LTL classe 60

Transport en vrac conformément à l'annexe II du MARPOL 73/78 et le code IBC : Sans objet

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur : Aucune

SECTION 15. INFORMATION RÉGLEMENTAIRE

Réglementation et législation relatives à la sécurité, à la santé et à l'environnement spécifique à la substance ou au mélange :

ARLA de Santé Canada : Ce produit est régi par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire de Santé Canada et est assujéti à certaines exigences d'étiquetage en vertu de la loi fédérale sur les pesticides. Ces exigences diffèrent des critères de classification et de l'information sur les dangers requis pour les fiches signalétiques (FDS) et pour les étiquettes sur les lieux du travail de produits chimiques qui ne contiennent pas de pesticides. L'information sur la sécurité, la santé, l'environnement et les risques que doit contenir l'étiquette du pesticide est indiquée ci-dessous et présentée dans cette fiche FDS. L'étiquette du pesticide doit aussi fournir d'autres renseignements importants comme le mode d'emploi.

TSCA : Tous les composants sont inscrits à l'inventaire du TSCA ou ne sont pas assujettis à ces exigences.

CERCLA/SARA 313 : Non classé

CERCLA/SARA 302 : Non classé

SECTION 16. AUTRES RENSEIGNEMENTS

Pour obtenir de plus amples renseignements, prière de communiquer avec le fabricant mentionné dans la section 1.

NFPA	Santé : 1 (prudence)	Inflammabilité : 1 (léger)	Réactivité : 0 (stable)	Risque spécifique : Aucun
HMIS :	Santé : 2 (modéré)	Inflammabilité : 1 (léger)	Réactivité : 0 (minime)	Équipement de protection : B

Avis de non-responsabilité : L'information fournie dans cette fiche signalétique a été obtenue de sources considérées comme fiables. Bell Laboratories, Inc. ne donne aucune garantie; expresse ou implicite, et ne saurait être tenue responsable de l'exactitude ou de l'intégralité des données contenues aux présentes. Cette information est fournie pour fins de recherche et de consultation. La responsabilité incombe à l'utilisateur de s'assurer qu'il dispose des données actuelles, notamment de l'étiquette du produit approuvée s'appliquant à son usage spécifique.